

**Mise en service de la déviation de Vendôme
Vendredi 17 janvier 2014**

**Discours de Maurice Leroy,
Ancien Ministre
Président du Conseil général de Loir-et-Cher**

- Seul le prononcé fait foi -

Mesdames, Messieurs les maires,

Mesdames, Messieurs,

Chers amis,

Merci à vous, Monsieur le Maire de Villiers-sur-Loir, de nous accueillir aujourd'hui dans votre salle des Fêtes, et à travers vous merci aux agents de la Commune qui ont préparé cette salle pour nous.

Il est vrai que l'événement qui nous rassemble aujourd'hui, nous l'attendions tous ici depuis longtemps.

La mise en service du 3^{ème} tronçon de la déviation de Vendôme, entre la départementale 917 et la nationale 10, est en effet une étape majeure dans la réalisation complète de la déviation de Vendôme.

Elle présente une double dimension.

Tout d'abord une dimension départementale et interdépartementale. Ce dont il s'agit à cette échelle, c'est, à terme, **de relier correctement le nord du département à Blois. Mais aussi d'assurer des connexions rapides et sécurisées avec Le Mans, avec Tours, et bien entendu avec l'autoroute A10 et, au-delà de Blois, avec l'A85.**

De ce point de vue, nous avons encore un 4^{ème} tronçon à réaliser, pour **prolonger la déviation jusqu'à la départementale 957 qui mène à Blois**, entre la RN10 à hauteur du lieu-dit « Moquebary » et « Broche Poisson » sur la 957, en passant par « La Fosse au Loup », **soit 2,5 km supplémentaires. Ces travaux débiteront dès la fin de cette année.**

Par ailleurs, s'agissant de l'axe Vendôme-Le Mans par la départementale 917, **je demande à mes services de reprendre le dossier du contournement de Varennes, d'engager une concertation approfondie avec les élus et la population, de façon à ce que nous puissions élaborer un projet réaliste.**

Le deuxième aspect de ce 3ème tronçon -et non le moindre- c'est **qu'il va améliorer sensiblement la vie quotidienne pour les habitants des communes riveraines : Villiers-sur-Loir qui nous accueille aujourd'hui, Villerable, Sainte-Anne et Thoré-la-Rochette, dont les dessertes seront grandement améliorées. Et Vendôme, bien entendu, où ses habitants n'auront plus à supporter la circulation de transit, en particulier celle des poids lourds, avec son lot de dangers, de nuisances et de perte de temps pour tous, habitants de la ville comme de la campagne.**

Oui, de la ville comme de la campagne. Et nous sommes là, selon moi, en plein dans une des missions fondamentales du Département. Il se doit, bien sûr, d'assurer l'équilibre entre proximité et aménagement plus large du territoire.

Il se doit aussi de garantir l'équilibre de la relation entre ruralité et vie urbaine. L'une ne peut se passer de l'autre, et vice versa.

C'est la raison de notre combat contre un redécoupage cantonal qui sacrifie la ruralité. Dans le cadre de cet équilibre entre territoires, les politiques d'aménagement routier sont absolument stratégiques. Elles concernent l'ensemble de la population.

Pour travailler, pour étudier, pour consulter un médecin, pour faire nos courses quotidiennes, et -c'est essentiel- pour préserver nos liens familiaux et sociaux, nous devons tous, de plus en plus, pouvoir nous déplacer de la ville à la campagne, de la campagne à la ville.

Ce 3^{ème} tronçon de la déviation de Vendôme, que nous inaugurons aujourd'hui, est entièrement financé par le Département.

Il a coûté **12 millions d'euros**. Les deux premiers tronçons ont coûté respectivement **6 et 10 millions d'euros**. Le coût du 4^{ème} tronçon est estimé à **5 millions d'euros**. *In fine*, le coût total de la déviation de Vendôme (sans compter le contournement de Varennes) sera donc d'environ **33 millions d'euros**.

L'importance de cet investissement montre bien à quel point **la préservation de ces liens, de ces équilibres que j'ai évoqués, sont au cœur des missions de notre Conseil général de Loir-et-Cher.**